

Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Conseil en fiscalité des entreprises
Gestion sociale

Tél.: + 687 25 54 54 - Mail: contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva 3 rue Ernest Massoubre Baie de l'Orphelinat

BP 2232 - 98846 Nouméa Nouvelle-Calédonie

Chambre de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture de Wallis & Futuna (« CCIMA W&F »)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CCIMA W&F BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis Ce rapport contient 15 pages

© KPMG Audit SARL



Commissariat aux Comptes
Expertise Comptable
Conseil en fiscalité des entreprises
Gestion sociale

Tél.: + 687 25 54 54 - Mail: contact@kpmg.nc

Immeuble Koneva 3 rue Ernest Massoubre Baie de l'Orphelinat

BP 2232 - 98846 Nouméa Nouvelle-Calédonie

CCIMA W&F

Siège social: BP 457 – Mata Utu – 98600 Wallis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres consulaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la délibération n°02/CCIMA/2020 du 17 avril 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture de Wallis & Futuna (« CCIMA W&F ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 « Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les corrections d'erreur relatives à la comptabilisation des subventions d'exploitation et à la neutralisation des investissements.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié que les modalités retenues pour la comptabilisation des subventions d'exploitation, et notamment l'estimation du report en fonds dédiés, décrites dans la note 2 « Principes comptables » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes à la doctrine comptable, et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres consulaires.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nouméa, le 17 septembre 2020

KPMG Audit

CCIMA WALLIS ET FUTUNA

ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

(Exprimés en F.CFP)

SOMMAIRE

	Pages
BILAN	01 - 02
COMPTE DE RESULTAT	03 - 04
ANNEXE	05 - 09

BILAN ACTIF

	ACTIF				Exercice N-1 31/12/2018 12 Ecart N		N / N-1	
	ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Francs	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	110 000	32 033	77 967	60 000	17 967	29.95	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	5 188 311 17 478 050	952 246 4 471 789	4 236 065 13 006 261	4 143 589 6 693 999	92 476 6 312 262	2.23 94.30	
ACTI	Immobilisations financières (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières							
	Total II	22 776 361	5 456 068	17 320 293	10 897 588	6 422 705	58.94	
CULANT	Stocks et en cours Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	1 363 788		1 363 788		1 363 788		
_	Avances et acomptes versés sur commandes	780 899		780 899		780 899		
ACTIF CIR	Créances (3) Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	3 674 483 61 859 286		3 674 483 61 859 286	1	3 674 483 57 853 735	NS	
u	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	7 404 397 300 000		7 404 397 300 000	8 515 444 600 000	1 111 047- 300 000-		
es de satio	Total III	75 382 853		75 382 853	13 120 995	62 261 858	474.52	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)				1 712 101	1 712 101-	100.00-	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	98 159 214	5 456 068	92 703 146	25 730 684	66 972 462	260.28	

⁽¹⁾ Dont droit au bail(2) Dont à moins d'un an(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	DACCIE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / I	
	PASSIF	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Francs	%
	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation				
UX ES	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
CAPITAUX	Report à nouveau	7 409 657	8 262 274	852 617-	10.32-
CA	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 527 977-	852 617-	4 675 360-	548.35-
A =	Subventions d'investissement Provisions réglementées		8 075 379	8 075 379-	100.00-
	Total I	1 881 680	15 485 036	13 603 356-	87.85-
FONDS DEDIES	Produit des émissions de titres participatifs Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	18 723 834		18 723 834	
	Total II	18 723 834		18 723 834	
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	4 162 031 5 951 815		1 702 012 1 218 512-	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	124 500	180 400 434 902	55 900- 434 902-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	61 859 286 72 097 632		61 859 286 61 851 984	603.69
Com Régul	Ecarts de conversion passif (V)	12 031 032	10 240 040	01 001 904	303.03
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	92 703 146	25 730 684/	66 972 462	260.28
		72 007 632	10 245 649		

CCIMA WALLIS ET FUTUNA

COMPTE DE RESULTAT

		cice N 31/12/2	1	Exercice N-1	Ecart N/I	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Francs	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET			H1, H2 22 U 2			
Production stockée						
Impôts, droits et taxes			56 191 768		56 191 768	
Subventions d'exploitation			42 976 969		42 976 969	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissen	nents), transferts	de charges	3 680 134		3 680 134	
Autres produits	22	0	3 253 190	64 450 622	61 197 432-	94.95
Total des Produits d'exploitation (I)			106 102 061	64 450 622	41 651 439	64.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionn	ements		3 660 887	897 808	2 763 079	307.76
Variation de stock (matières premières et autres appr)	1 363 788-		1 363 788-	
Autres achats et charges externes *			56 571 777	31 235 738	25 336 039	81.11
Impôts, taxes et versements assimilés			528 604	729 673	201 069-	
Salaires et traitements			29 858 469	18 359 023	11 499 446	62.64
Charges sociales			5 319 573	3 356 556	1 963 017	58.48
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortisse	ements		4 816 327	639 741	4 176 586	652.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciat						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciation	ns					
Dotations aux provisions						
Autres charges (dont engagements à réaliser sur fonds d	édiés)		23 123 834	12 175 379	10 948 455	89.92
Total des Charges d'exploitation (II)			122 515 683	67 393 918	55 121 765	81.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 413 622-	2 943 296-	13 470 326-	457.66
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en	n commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
			I .	1 1	I	

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Francs	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change	13 200		13 200	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	13 200		13 200	
2. Résultat financier (V-VI)	13 200-		13 200-	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 426 822-	2 943 296-	13 483 526-	458.11-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 181 632	2 504 919	15 676 713	625.84
Produits exceptionnels sur opérations en capital		400 000	400 000-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	18 181 632	2 904 919	15 276 713	525.89
Charges exceptionnelles				
	7 000 707	014 040	C 400 E47	794.43
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 282 787	814 240	6 468 547	194.43
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	7 282 787	814 240	6 468 547	794.43
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 898 845	2 090 679	8 808 166	421.31
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	124 283 693	67 355 541	56 928 152	84.52
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	129 811 670	68 208 158	61 603 512	90,32
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 527 977-	852 617 /	4 675 360-	548.35

Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIMA) des îles Wallis et Futuna

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

Pour l'exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

(Exprimée en F.CFP)

NOTE 01 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Chambre est constituée d'adhérents ayant une activité dans les domaines du commerce et de l'industrie, des métiers de l'artisanat et de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elle constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des intérêts généraux de ces trois secteurs d'activités dans le Territoire.

La Chambre a son siège à Mata-Utu (Wallis). Sa circonscription s'étend sur l'ensemble du Territoire des îles Wallis et

La Chambre de commerce et d'industrie, des métiers et de l'agriculture a le statut d'établissement public territorial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

NOTE 02 - PRINCIPES COMPTABLES

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des dispositions du plan comptable général.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des points présentés ci-après concernant la comptabilisation des subventions et des investissements.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Correction d'erreur concernant la comptabilisation des subventions :

Jusqu'à la clôture 2018, les subventions d'exploitation étaient comptabilisées à réception des sommes perçues et non en fonction de leur date d'octroi. Une correction d'erreur a été comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2019, les subventions d'exploitation étant désormais comptabilisées dès qu'elles sont octroyées.

De plus, pour les subventions encaissées, les dépenses non engagées sont désormais comptabilisées en "engagements à réaliser sur fonds dédiés".

Cela a conduit à la comptabilisation au bilan d'un solde de subventions à recevoir pour 61,9 MF ("produits constatés d'avance" en parallèle) à fin 2019, ainsi que d'un solde de "fonds dédiés sur subventions d'exploitation" de 18,7 MF (charges d'exploitation en contrepartie - "engagements à réaliser sur fonds dédiés").

Correction d'erreur concernant la neutralisation des investissements :

Jusqu'à la clôture 2018, les investissements de l'exercice étaient neutralisés par un compte de subvention d'investissement au passif de la CCIMA (comptes #6581xx & 7581xx au compte de résultat).

Une correction d'erreur a été comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2019 pour corriger cette approche erronée.

Pour rappel, les investissements se sont élevés à 8 MF en 2018 (neutralisation par un compte de produit et une subvention d'investissement), et à 11,2 MF en 2019 (pas de neutralisation).

1°) Tableau récapitulatif

Les variations des valeurs brutes et des amortissements cumulés s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES		31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)		75 000	35 000		110 000
Matériel et outillage industriel		388 909	124 500		513 409
Agencement & aménagement		3 781 870	893 032		4 674 902
Matériel de transport		5 490 000	8 130 000		13 620 000
Matériel et informatique		349 800	1 524 800		1 874 600
Mobilier de bureau		1 451 750	531 700		1 983 450
Immobilisations en cours					-
	Total	11 537 329	11 239 032	0	22 776 361 =======
AMORTISSEMENTS		31.12.2018	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Concessions & droits (immobilisations incorporelles)		15 000	17 033		32 033
Matériel et outillage industriel		27 190	78 532		105 722
Agencement & aménagement			846 524		846 524
Matériel de transport		502 172	3 223 814		3 725 986
Matériel et informatique			287 104		287 104
Mobilier de bureau		95 379	363 320		458 699
	Total	639 741	4 816 327	0	5 456 068

2°) Valeur brute des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan au coût d'acquisition.

3°) Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

Concessions & droits (immobilisations incorporelles)

Matériel et outillage industriel	:	5	Ans
Agencement & aménagement	12	5	Ans
Matériel de transport	:	5	Ans
Matériel et informatique	:	5	Ans
Mobilier de bureau	:	5	Ans

NOTE 04 - STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués au coût moyen unitaire pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'entrée est inférieur à leur valeur actuelle.

	Ce poste s'analyse comme suit :			
	F		31.12.2019	31.12.2018
	Stock de semences		1 363 788	
		Total	1 363 788	0
NOTE 05	- CREANCES CLIENTS ET COMPTE	ES RATTACHES		
	Ce poste s'analyse comme suit :		31.12.2019	31.12.2018
	Oll			0111212010
	Clients Clients douteux		3 674 483	
	Factures à établir			
	r dotta es a etaem			
	District design	Sous-total	3 674 483	0
	Dépréciation des clients douteux			
		Total	3 674 483 =======	0 =======
NOTE 06	- AUTRES CREANCES			
	Elles se détaillent comme suit :		31.12.2019	31.12.2018
	Subventions à recevoir		61 859 286	2 156 342
	Fournisseurs débiteurs		780 899	
	Créances diverses			1 849 209
		Total	62 640 185	4 005 551
			========	=======
NOTE 07	- DISPONIBILITES			
	Ce poste s'analyse comme suit :		21 12 2010	21 12 2010
			31.12.2019	31.12.2018
	BWF		8 511 194	7 402 118
	Caisse		4 250	2 279
		Total	8 515 444	7 404 397

========

========

NOTE 08 - FONDS PROPRES

Les principales acquisitions de l'exercice concernent l'acquisition de parts dans la SCP SI 10 dans le cadre de la Cette rubrique a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31.12.2018	Augmentions	Diminutions	31.12.2019
Report à nouveau	8 262 274		852 617	7 409 657
Résultat de l'exercice	(852 617)	(5 527 977)	(852 617)	(5 527 977)
Provisions réglementées sur immobilisations (1)	8 075 379		8 075 379	0
Total	15 485 036 =======	(5 527 977)	8 075 379	1 881 680

^{(1):} en lien avec la neutralisation des investissements de l'exercice jusqu'en 2018 (Cf. Note 2 - Principes comptables)

NOTE 09 - DETTES

Le total des dettes est de 10 238 346 F et toutes les dettes sont exigibles à moins d'un an.

NOTE 10 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'analyse comme suit :

co poste s'analyse comme sale.		31.12.2018	31.12.2019
Fournisseurs		2 460 019	2 912 031
Factures non parvenues			1 250 000
	Total	2 460 019	4 162 031
NOTE 11 - DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Elles se récapitulent comme suit :			
		31.12.2018	31.12.2019
Personnel - Rémunérations dues			144 537
Congés payés			1 848 397
Sécurité sociale		465 418	3 958 881
Subventions accordées		6 704 909	
	Total	7 170 327	5 951 815

NOTE 12 - SUBVENTIONS

		Montant total	Subvention	s encaissées	Dépenses	réalisées	Montant des	Produits à	
Nature de la convention	Tiers payeur	octroyé	2 018	2 019	2 018	2 019	fonds dédiés		
Equipement de l'antenne à Futuna	CCT	9 045 889	0	5 521 294	0	1 989 943	3 531 351	9 299 164	
Construction de deux marchés à Futuna	CCI	14 820 459	0	9 045 890	0	0	9 045 890	9 299 104	
Extension du marché	Ministère de l'agriculture	26 252 983	2 625 298	0	1 260 000	0	1 365 298	23 627 685	
Installation des jeunes agriculteurs	Ministère de l'agriculture	2 369 433	0	2 124 105	0	871 500	1 252 605	245 328	
Groupements Initiative Jeunesse	DSA	1 500 000	0	1 500 000				0	
Groupements Initiative Jeunesse	DSA	1 500 000	1 200 000	300 000	7 012 817	16 444 173	3 409 358	0	
Groupements Initiative Jeunesse	Ministère de l'agriculture	52 494 988	0	23 866 348				28 628 640	
Culture de pommes de terre	Ministère de l'agriculture	177 800	0	119 332	0	0	119 332	58 468	
Déplacement d'une délégation	Assemblée territoriale	500 000	0	500 000	500 000	0	0	0	
	·	108 661 553	3 825 298	42 976 969	8 772 817	19 305 616	18 723 834	61 859 286	